

Recensement en vue d'appel de préparation à la défense

Les jeunes gens et jeunes filles nés en 1993 doivent se faire recenser au secrétariat de la mairie lorsqu'ils atteignent l'âge de seize ans.

Se munir du livret de famille.



Mémo Santé

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN, composez le 112

Gendarmerie : 17 ou 05 55 75 00 36

Pompiers : 18

SAMU : 15 ou 05 55 33 33 33

Centre antipoison de Bordeaux : 05 56 96 40 30

Médecin : Dr CONCHON - 31, rue Jean-Jaurès - 05 55 09 35 60

Pharmacie : M. MILLET-LACOMBE Pierre - 3, rue P.-et-M.-Curie - 05 55 09 30 35

Kinésithérapeute : M. GUILHOT Philippe - 8, rue du 11-Novembre - 05 55 09 36 87

Infirmière : Mme INGRAND Marie-Pierre - 35, rue Gambetta - 05 55 75 99 38

Remplaçante : Mme POTTIER Sandrine - 05 55 75 99 38

Dentistes : MM. DESROCHES Bruno et N'GUYEN Thanh

4, place du 14-Juillet - 05 55 09 36 10

MAIRIE ET SERVICES

Tél. 05 55 09 30 02 - mairie.lagnac@wanadoo.fr www.lagnac.com

Le secrétariat de mairie vous accueille tous les jours ouvrables du lundi au mercredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Les jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.

A la mairie certaines permanences sont assurées :

Assistante sociale : Mme SAADA, le premier mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h 30.

HORAIRES → PROXIMITÉ → SOUPLESSE → ACCESSIBILITÉ → CONVIVIALITÉ

Services disponibles dans votre Agence postale communale

• Courrier et colis

- Vente de timbres-poste à usage courant.
- Vente d'enveloppes prêt-à-poster et d'emballages Colissimo.
- Fourniture d'autres produits courrier/colis sur demande.
- Dépôt des objets, y compris recommandés (hors les objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée).
- Retrait des lettres et colis en instance (hors poste restante, valeur déclarée, contre-remboursement et Chronopost).
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier : garde du courrier, abonnement mobilité et prêt-à-poster de réexpédition).

• Services financiers

- Retrait d'espèces sur C.C.P., Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 300 € par période de sept jours.
- Paiement de mandat cash, dans la limite de 300 € par opération.
- Transmission au bureau pour traitement selon les règles en vigueur :
 - des demandes de services liées au C.C.P. ;
 - des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 300 € ;
 - des procurations liées aux services financiers ;
 - des versements d'espèces sur C.C.P. du titulaire, Postépargne ou livret d'épargne dans la limite de 300 € par période de sept jours.

Retrouvez les opérations courantes de votre bureau de poste du lundi au vendredi de 14 h à 16 h 50

La commune s'est vue contrainte de gérer l'Agence postale afin de maintenir le service public.



Agence postale communale

Ouverte depuis le
1^{er} octobre 2009

à Lagnac-le-Long

(dans les locaux
de la mairie)

Tél. 05 55 48 02 01